

ASSEMBLÉE NATIONALE

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 418

présenté par

Mme Louwagie, M. Le Fur, M. Brun, Mme Audibert, Mme Porte, M. Bazin, Mme Dalloz,
Mme Corneloup, M. Hetzel, Mme Boëlle, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Valentin et
Mme Genevard

ARTICLE 25 BIS F

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.